

VILLE DE GRIGNY
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

**Extrait du registre des délibérations du Centre
Communal d'Action Sociale
Séance du 7 mars 2023**

Date de convocation

15/02/2023

Nombre de membres :

► en exercice: 13

► présents : 7

► suffrages exprimés :11

Président: M. Xavier ODO

Responsable du CCAS : Mme Sophie BORDAT

**Secrétaire : Maud BENENATI, Responsable Ambition
Humaine et Solidaire.**

Présents :

Mme Isabelle GAUTELIER - Mme Marie Claude MASSON -
M. Théo VIGNON - M. Roland DECOMBE - Mme Danielle
MECHIN - M. Michel ANDRE - Mme Sandra YOUSSEF

Procurations:

M. Xavier ODO à Mme Isabelle GAUTELIER

Mme Martine NAZARET à Mme Marie Claude MASSON

Mme Dominique GERBES à Mme Danielle MECHIN

Mme Marie Françoise BLONDEEL à Mme Sandra
YOUSSEF

Excusé(e)s:

M. Guillaume MOULIN

M. Florian CAMEL

OBJET : Rapport d'orientation budgétaire CCAS 2023

Vu l'article 11 de la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1 modifié,

Vu la circulaire n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant que la teneur du débat d'orientation est retracée dans une délibération,

Depuis le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante. Ceci implique donc le vote de l'assemblée délibérante.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour but, avant examen et vote du budget primitif, d'évoquer le contexte dans lequel le budget se construit ainsi que les priorités qui se dégageront en matière d'actions et de moyens financiers.

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants le DOB doit s'appuyer sur un rapport (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les dix

semaines précédant le vote du budget

Le ROB 2023 du CCAS présente les principales orientations sociales du CCAS en lien étroit avec le Budget de la Ville.

Le ROB du CCAS s'inscrit donc dans les mêmes contextes économiques, législatifs et fiscaux et il est soumis aux mêmes contraintes que le DOB présenté en CM.

2022 aura été une année de reprise de l'activité du CCAS comparativement à 2020 et 2021, qui elles, ont été fortement impactées par la crise sanitaire mondiale.

Plusieurs axes principaux entrent dans le budget du CCAS :

→ L'action sociale : en 2022, l'accompagnement individuel s'est poursuivi pour les publics en situation de fragilité : adultes isolés, couples sans enfants mineurs à charge, personnes âgées. Le CCAS assure des missions concernant l'aide sociale légale (instruction des dossiers, domiciliation...) et les aides sociales facultatives (aides alimentaires d'urgence, nuitées d'hôtel, autres aides financières...).

→Le pôle seniors qui a poursuivi en 2022 les actions à destination de ce public :

Le portage de repas avec un nombre de repas approximativement identique à ce qu'il était avant la crise Covid.

L'accès au restaurant municipal : une douzaine d'usagers déjeunent régulièrement au restaurant municipal.

Les ateliers gym douce 1 fois/ semaine et sophrologie 1 fois/mois auxquels se sont ajoutés des ateliers Snoezelen et Mandalas lumière 1fois /mois

La semaine bleue du 3 au 7 octobre avec diverses activités et manifestations.

Les festivités de Noël : distribution des coffrets de Noël aux grignerots de plus de 70 ans, de bouquets de fleurs et de chocolats aux doyens de plus de 90 ans ainsi qu'aux résidents des EHPAD de la commune. Cette année aura permis la tenue du repas de Noël le 10 décembre qui avait dû être annulé 2 années successives et qui a réuni environ 120 personnes au centre Brenot.

De la même façon, le séjour, en collaboration avec l'ANCV a pu se dérouler du 30 mai au 3 juin 2022 à la Grande Motte alors qu'il avait été mis en suspens plusieurs années.

→Le PRE (Programme de Réussite Educative) : dispositif permettant aux enfants fragilisés dans leur parcours scolaire et à leurs familles, de bénéficier d'un accompagnement individualisé et gratuit en prenant en compte la globalité de l'environnement de l'enfant (parentalité, temps périscolaire, santé, culture...)

Principales orientations pour 2023

Le contexte économique actuel impacte fortement les budgets des ménages et, bien entendu, celui des collectivités. L'inflation et l'augmentation générale des matières premières, dues en partie au conflit Russo-Ukrainien, entraîne une modification des coûts et des dépenses. Le CCAS a déjà commencé à en ressentir les effets négatifs sur la fin d'année 2022 et les prévisions des économistes laissent, malheureusement à penser que 2023 sera fortement impactée.

A- Les prévisions de dépenses

→Section d'investissement : contrairement à 2022 durant laquelle, l'achat du nouveau véhicule fut effectué, le budget d'investissement de 2023 sera moindre et constitué principalement d'achat de matériel pour le public senior à la fois lors des ateliers gym douce mais aussi dans la salle Snoezelen.

→Section de fonctionnement :

Les prévisions concernant le portage de repas sont revues à la baisse concernant le nombre d'usagers par rapport aux 2 années précédentes. Cependant, le marché avec le prestataire actuel se terminant fin mars 2023, les tarifs de la société retenue ont été revus à la hausse suite aux diverses augmentations et pourraient donc impacter ce poste de dépense du CCAS.

Les activités seniors citées plus haut seront renouvelées afin de maintenir le lien social et de lutter contre l'isolement d'un public qui a fortement été touché par la crise sanitaire et les différentes mesures appliquées durant cette période. Des nouveautés, comme un goûter ou repas champêtre au printemps 2023 pourraient être proposées. Cependant, une attention toute particulière devra être portée sur le coût des transports, qui a plus que doublé par rapport à 2022, notamment pour le séjour ANCV et la sortie à la journée durant la semaine bleue.

Le CCAS qui subventionnait déjà en 2022 certaines associations comme celles étant en charge de l'aide à domicile, va élargir son aide à d'autres structures sociales et solidaires, agissant sur notre territoire.

Le budget attribué aux aides facultatives restera identique afin de pallier aux besoins essentiels des plus démunis. Une vigilance particulière sera portée sur les augmentations des coûts de l'énergie et les difficultés rencontrées par les plus précaires sur ce point budgétaire.

Des actions à destination d'autres publics seront renouvelées comme la soirée des aidants en octobre ou initiées telle une randonnée intergénérationnelle au printemps.

Au niveau RH, l'effectif ne devrait pas changer par contre, une nouvelle revalorisation du SMIC (pour les agents de catégorie C) annoncée par l'état ainsi qu'un Complément de Traitement Indiciaire (CTI) à destination d'agents relevant d'un certain cadre d'emploi mentionné par décret, impacteront le budget du CCAS.

B- Les prévisions de recettes

Les recettes liées aux activités seniors seront en corrélation avec les dépenses engagées notamment pour le portage de repas, l'activité sophrologie, gym douce et les sorties.

La subvention à destination du PRE dans le cadre de la politique de la ville, sera renouvelée.

La ville maintient sa subvention de 200000€ au CCAS afin de poursuivre une politique d'accompagnement et de soutien à la population grignerote.

Le ROB 2023 est présenté au Conseil d'Administration du CCAS,

Après avoir délibéré le conseil d'Administration du CCAS

Prend acte du Débat d'orientation Budgétaire

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 11 voix pour.

Xavier ODO,
Le Maire,
Le Président du CCAS